

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/06/50

Date de convocation L'an deux mil vingt six
3 juin 2026 le **LUNDI 15 JUIN 2026** à 18 Heures 30
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.
9 juin 2026

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 27 Monsieur Stéphane FOURNIER
Présents : 25 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –
Votants : 27 Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Madame Sophie CAYET –
Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –
Monsieur Fouad AJARRAY – Monsieur Arnaud LEBOEUF – Madame Laëtitia NORMAND –
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT –
Monsieur Claude RICHARD – Monsieur Nicolas HALIPRET – Madame Hanène NEBATI –
Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à M. Arnaud FICHEL
Madame Mélanie TROCME qui donne procuration à M. Arthur FOURNIER

AT **Secrétaire de séance :**
Madame Sophie CAYET

Objet : Approbation du Budget Supplémentaire 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du Budget Supplémentaire 2026 qui a été soumis à la commission finances en date du 27 mai 2026

Madame SAVARY, adjointe aux finances, présente et commente le BS 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026, équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépenses :
Total dépenses budget supplémentaire : 1 039 031.47 €
Total des dépenses de fonctionnement BP + BS : 5 427 389.80 €

Recettes :
Résultat du fonctionnement reporté : 1 039 031.47 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260615-20260650-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Total recettes budget supplémentaire : 1 039 031.47 €
Total des recettes de fonctionnement BP + BS : 5 427 389.80 €

En section d'investissement :

Dépenses :

Total dépenses budget supplémentaire : 419 181.63 €
Restes à réaliser 2025(repris au BP) : 83 523.49 €
Total des dépenses d'investissement BP + BS : 1 290 889.83 €

Recettes :

Résultat d'investissement reporté : 156 541.83 €
Restes à réaliser 2025(repris au BP) : 423 708.20 €
Total recettes budget supplémentaire : 419 181.63 €
Total des recettes d'investissement BP + BS : 1 290 889.83 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au budget

Vu les inscriptions budgétaires du budget primitif 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2026 ci-annexé, relatif au budget principal de la commune

Après délibération, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire selon le vote suivant :

Pour : 22
Abstentions : 3
Contre : 2

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas lez Arras,
Le 16 juin 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260615-20260650-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026